



INQUIETUDE SUR LES EXPORTATIONS DE VINS VERS LA CHINE

Les autorités chinoises ont annoncé aujourd'hui qu'en dépit des efforts réalisés dans le différend bilatéral sur les panneaux solaires, l'Union européenne avait décidé d'imposer des taxes sur les exportations chinoises de panneaux solaires. Elles ont simultanément annoncé avoir accepté la plainte déposée par l'association chinoise des producteurs de vins (CADA), demandant le lancement d'une enquête antidumping et antisubventions à l'encontre des vins européens importés en Chine.

A ce stade, les autorités chinoises n'ont pas publié de décision officielle relative au lancement de ces enquêtes, rendant prématuré toute appréciation sur celles-ci.

Si l'enquête annoncée vise les importations de vins communautaires en Chine, cette perspective suscite cependant une légitime inquiétude parmi les opérateurs français. En effet :

- la Chine représente le 3ème marché pour les exportations françaises de vin,
- le marché est estimé à près de 800 millions €,
- La Chine constitue une part importante des débouchés de notre filière et donc des 500.000 emplois de celle-ci.

« Dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale, l'instrumentalisation de notre secteur dans un différend commercial est particulièrement regrettable. Le secteur du vin est un bon exemple d'une activité dont le dynamisme est lié à l'exportation, y compris en Chine » a indiqué Louis Fabrice LATOUR, Président de la FEVS. *« Nous espérons vivement que l'Union européenne et la Chine sauront dénouer ces tensions commerciales par la voie du dialogue et de la négociation et nous sommes certains que la France saura les y encourager ».*

La FEVS compte sur l'appui sans faille des autorités françaises pour trouver les solutions à ce dossier de manière à ne pas pénaliser une filière et des produits français, non délocalisables et qui ont apporté à la France un excédent commercial de 7,6 milliards d'euros en 2012.

Contact presse : 01.45.22.92.27
 contact@fevs.com